

Le 17 septembre 2018

Communiqué

Le vélo enfin reconnu au plus haut niveau de l'État comme un vrai mode de transport, mais peut-être pas encore tout à fait à sa juste valeur !

Le premier ministre, le ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, et la ministre des Transports se sont déplacés ce vendredi 13 septembre à Angers pour présenter un plan national destiné à développer massivement l'usage du vélo comme moyen de transport. La France est en effet très en retard dans ce domaine, la part des déplacements quotidiens faits à vélo est de 3 %, ce qui est très faible et largement en dessous de la moyenne européenne. L'ambition affichée de ce plan est de tripler cette part à l'horizon 2024.

Jusqu'à ce jour, jamais le vélo « utilitaire » n'avait été l'objet d'autant de sollicitude. Cela n'est sans doute pas étranger à l'important travail de conviction mené par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), et à la mobilisation de ses 293 associations membres, à l'occasion des assises de la mobilité de l'automne dernier, notamment via la campagne « **Parlons vélo !** » et la grande enquête nationale, le **Baromètre des villes cyclables**, qui a recueilli plus de 100 000 réponses dont plus de 1 000 pour la seule ville de Dijon !

Grâce à ce plan, le vélo est ainsi, pour la première fois, reconnu au plus haut niveau de l'État comme **un vrai mode de transport « du quotidien »**, mode de transport à développer car profitable non seulement à l'utilisateur (santé, économie...) mais aussi à la collectivité dans son ensemble (qualité de l'air, climat...).

Parmi les 25 mesures annoncées, **nous saluons** :

- la décision de permettre à tous les écoliers l'acquisition d'un « **savoir rouler** » à vélo, en autonomie, dans la ville ; malheureusement les moyens accordés à l'Education nationale pour ce faire restent flous ;
- la généralisation obligatoire à toute la fonction publique des **incitations financières** à l'usage du vélo pour aller au travail ; nous regrettons cependant que ces incitations restent facultatives dans le secteur privé ;
- l'obligation du marquage en usine des vélos dans le cadre de la **lutte contre le vol**, un des obstacles essentiels au développement du vélo ;
- la mobilisation d'un budget significatif pour l'amélioration de la **sécurité** des pistes cyclables, notamment pour assurer leur continuité. Ce budget est une grande première en France, c'est le premier plan vélo financé ; nous regrettons cependant que ce budget soit très en deçà de ce que demandaient par exemple la FUB, le Club des villes et territoires cyclables et plus de 200 parlementaires de tous bords confondus en avril dernier.

Bien sûr, ce plan national n'entend pas se substituer aux politiques cyclables des collectivités locales qui restent moteurs (!) en la matière, il veut en être l'accompagnement et le soutien.

Nous nous étonnons donc que, sans attendre la publication de ce plan vélo, le **conseil départemental** de Côte d'Or ait décidé très récemment de mettre un terme au développement de son réseau de véloroutes et voies vertes (pourtant tout autant utiles au tourisme qu'aux déplacements du quotidien).

Nous espérons que, le contexte national étant désormais connu, **Dijon Métropole** va pouvoir enfin, en concertation étroite avec les représentants des usagers, finir d'élaborer son schéma directeur des modes actifs (commencé en 2015 !) et faire connaître ses ambitions pour le développement du vélo, ainsi que les moyens qu'elle entend y consacrer. La Métropole doit notamment tout mettre en œuvre pour pouvoir bénéficier de l'aide financière de ce nouveau fonds vélo !

Contact presse : Christian Germain, 06 82 48 24 77

- Lien vers le **dossier de presse officiel** :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/09/dossier_de_presse_-_plan_velo_-_vendredi_14_septembre_2018.pdf